

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 juin 2004  
(convocation du 14 juin 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André  
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette  
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis  
M. CAZENAVE Charles à M. BANDEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)  
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche  
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean  
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)  
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET Alain à M. JOUVE Serge  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)  
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - Aménagement de la rue des Cavailles - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Approbation - Autorisation - Dispense**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre établissement envisage, dans le cadre des travaux concomitants de ceux du tramway, l'aménagement de la rue des Cavailles sur le territoire de la commune de Lormont.

Cette voie est classée itinéraire intercommunal dans le réseau hiérarchisé de voirie.

L'objectif de l'opération consiste à conforter son rôle d'itinéraire, à desservir le nouveau parc Relais de la Buttinière, à amplifier, depuis l'aménagement du giratoire des « deux villes » son nouveau caractère d'entrée de ville, à améliorer la sécurité des usagers et à participer au traitement paysager du secteur.

La mise en œuvre du projet d'aménagement nécessite l'élargissement de l'emprise publique existante conformément aux réservations inscrites au plan d'occupation des sols de la Communauté Urbaine de Bordeaux : emplacements réservés P280 et P281 (emprise 20m)

L'aménagement projeté propose, dans l'optique d'un meilleur partage de l'espace public conformément aux prescriptions du PDU :

- la prise en compte des usagers piétons
- la réalisation d'une piste cyclable afin d'assurer la continuité des aménagements déjà existants
- la création de places de stationnement
- le traitement des carrefours
- un aménagement paysager

Le projet se développe sur un linéaire de 250 mètres environ.

Les acquisitions foncières nécessaires au projet de voirie ne pouvant être effectuées par voie amiable, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire.

La dépense totale prévisible pour la réalisation de ces aménagements est estimée sommairement à :

1.730.000 euros T.T.C.  
(acquisitions foncières, travaux de voirie)  
valeur mai 2004

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- approuver le projet tel qu'il est défini ci-dessus
- autoriser Monsieur le Président
  - à requérir de Monsieur le Préfet, la Déclaration d'Utilité Publique
  - à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération
  - à acquérir les immeubles, droits réels immobiliers et droits mobiliers, nécessaires, soit à l'amiable sur la base de l'estimation du Service des Domaines, soit par voie d'expropriation
  - à demander, dans la mesure où des immeubles bâties expropriés seraient soumis au statut de la copropriété et conformément aux dispositions de l'article L 15-5-1 du Code de l'Expropriation, que la Déclaration d'Utilité Publique à intervenir prévoit que les emprises expropriées seront retirées de la propriété initiale.
  - à faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Communauté Urbaine de Bordeaux devant toute juridiction compétente.
  - à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.
- dispenser Monsieur le Président, dans l'éventualité où se révèleraient des inscriptions hypothécaires au moment de la publicité foncière, de faire accomplir les formalités de purge se rapportant aux biens immobiliers dont le prix d'acquisition n'excède pas 7 622,45 euros pour l'ensemble des immeubles acquis, conformément aux dispositions du décret 87-738 du 03 septembre 1987.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
22 JUILLET 2004

M. ALAIN DAVID

